

OBJET CONTINGENT DE CONTRATS AIDES
AU TITRE DE L'ANNEE 2007

La Commune de Saint-Denis contribue à l'effort social en recrutant au sein de ses effectifs des emplois aidés, principalement dans les domaines scolaire et de l'environnement, et pour faire face à des circonstances exceptionnelles comme dans le cas de la lutte contre le chikungunya.

Le Conseil Municipal qui affecte traditionnellement une enveloppe financière au règlement des salaires des emplois aidés lors du vote du budget primitif, doit maintenant déterminer formellement le contingent de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi et de Contrats d'Avenir à pourvoir pour l'année 2007.

Pour les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi, la dotation initiale de l'Etat porte sur un volume annuel de 4 230 mois/CAE, soit l'équivalent de 705 contrats de 6 mois (le contrat CAE est de deux fois 6 mois au minimum). Ce quota intègre les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi - Vie Locale d'une durée de 1 an, renouvelable une fois (le CAE-VL s'applique en sortie de dispositif aux CEC et anciens Emplois Jeunes transférés en Convention Pluriannuelle).



S'agissant des Contrats d'Avenir, le nombre annuel prévisionnel de contrats est de 450. La durée des contrats est de 2 ans.

Les crédits sont ouverts au Budget principal au titre de l'année 2007 sous les Chapitre 012 et Article 64168.

Je vous demande donc d'arrêter le contingent des contrats aidés pour l'année 2007, en prenant en compte les contrats en cours d'exécution.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

**OBJET CONTINGENT DE CONTRATS AIDES
AU TITRE DE L'ANNEE 2007**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/1-58 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;


Sur l'avis favorable de ladite Commission (dont 1 abstention) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Arrête le contingent annuel des contrats aidés pour l'année 2007 à 4 230 mois Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi et 450 Contrats d'Avenir, en intégrant les contrats en cours d'exécution.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 AVR. 2007

LE DEPUTE-MAIRE


René-Paul VICTORIA

